



REGLEMENT CHAMPIONNAT NATIONAL PAR EQUIPE DES CLUBS (CNEC) 2013

CONTENU

| | |
|--|----|
| PREAMBULE | 3 |
| ARTICLE 1 : INSCRIPTION A LA COMPETITION..... | 3 |
| ARTICLE 2 : ORGANISATION DE LA COMPETITION | 4 |
| ARTICLE 3 : LA PHASE QUALIFICATIVE..... | 4 |
| ARTICLE 3.1 : ORGANISATION DES QUALIFICATIONS REGIONALES | 4 |
| ARTICLE 3.2 : ORGANISATION D'UNE ETAPE D'INTERCLUBS..... | 5 |
| LOGICIEL DE GESTION CNEC..... | 5 |
| PARTENARIAT / SPONSORING | 5 |
| PLANNING D'UNE ETAPE | 6 |
| DEROULEMENT D'UNE ETAPE | 6 |
| STRUCTURE DE L'ETAPE | 7 |
| CONSTITUTION D'UNE EQUIPE | 7 |
| ROLE DU CAPITAINE D'EQUIPE..... | 7 |
| RETARD ET ABSENCE | 8 |
| ROLE DU DIRECTEUR DE TOURNOI (TD)..... | 8 |
| DECOMPTE DES POINTS | 9 |
| ARTICLE 3.3 : FINALE REGIONALE..... | 10 |
| ARTICLE 4 : LA PHASE FINALE | 10 |
| ARTICLE 4.1 : ORGANISATION DE LA FINALE | 10 |
| ARTICLE 4.2 : CLUBS QUALIFIES..... | 10 |
| ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DU CLUB..... | 11 |
| ARTICLE 6 : MODIFICATION OU ANNULATION..... | 11 |
| ARTICLE 7 : CAS NON PREVUS | 11 |

| | |
|--|----|
| ANNEXE 1 : DECOMPTE DES POINTS SNG ET MANCHES..... | 12 |
| ANNEXE 2 : STRUCTURE D'ETAPE..... | 13 |
| FICHIERS TOURNAMENT DIRECTOR | 14 |
| ANNEXE 3 : BAREME DES PENALITES & SANCTIONS | 14 |
| ANNEXE 3.1 : PENALITES EN COURS D'ETAPE | 14 |
| ANNEXE 3.2 : SANCTIONS EN CAS D'ABSENCE D'UNE EQUIPE | 15 |
| ANNEXE 3.3 : SANCTIONS EN CAS DE DEFAUT D'ORGANISATION | 15 |
| ANNEXE 3.4 : SANCTION POUR ABSENCE D'ETAPES | 15 |
| ANNEXE 4 : BAREME DES PLACES ET DES POINTS BONUS POUR LA FINALE REGIONALE | 16 |
| Pour 2 groupes de 5 à 7 clubs : 3 places pour une finale régionale à 6 clubs. | 16 |
| Pour 2 groupes de 8 à 10 clubs : 4 places pour une finale régionale à 8 clubs. | 16 |
| Pour 3 groupes : chaque groupe accorde 3 places pour une finale régionale à 9 clubs. | 16 |
| Pour 4 à 5 groupes : chaque groupe qualifie 2 clubs pour une finale régionale à 8 ou 10 clubs..... | 16 |
| ANNEXE 5 : ZONES "DECOUPAGES CNEC 2012" | 16 |

PREAMBULE

La participation au Championnat National par Équipe des Clubs (CNEC) vaut acceptation pleine et entière du présent règlement par le club inscrit à la compétition. Il est indispensable que tous les clubs le lisent attentivement.

ARTICLE 1 : INSCRIPTION A LA COMPETITION

La compétition est ouverte gratuitement à tout club adhérent du Club des Clubs (CdC) et uniquement aux clubs adhérents. Il faut entendre par club une personne morale (type association loi 1901) déclarée aux autorités administratives et disposant d'un site internet sur lequel elle affiche les dates, les participants, et les résultats de ses compétitions.

Un club s'inscrivant à la compétition s'engage à jouer le championnat du début à la fin, et à être présent à toutes les étapes. Si un club est absent à une étape ou arrête la compétition avant son terme, il s'expose à des sanctions définies en Annexe 3.

Un club ne peut inscrire qu'une seule équipe à la compétition.

Pour valider son inscription, le club :

- doit être à jour de sa cotisation au CdC au 29 février 2012,
- doit être inscrit sur le sujet dédié **[Responsables CdC des clubs pour la zone ...]** du forum du CdC en y mentionnant les coordonnées du responsable « CNEC » du club : nom, prénom, téléphone et adresse électronique). Si ce responsable change en cours d'année, le club est tenu d'indiquer les coordonnées du nouveau responsable dans les meilleurs délais.

La date limite d'inscription en vue d'une participation à l'édition 2013 de ce championnat est le 29 février 2012, date à laquelle les deux formalités indiquées ci-dessus devront être toutes les deux remplies. Il ne sera accepté aucune dérogation.

Le CdC se réserve le droit de refuser la participation d'un club si celui-ci ne respecte pas ses valeurs et/ou les conditions légales d'organisation de tournois.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE LA COMPETITION

La compétition se déroule de la manière suivante :

- **29 février** : limite d'inscription (adhésion CdC et post forum)
- **1^{er} mars** : démarrage possible des premières étapes
- **30 avril** : limite de décision du nombre d'étapes et calendrier
- **30 juin** : limite d'indication du nombre de places en finale nationale

Répartition des places en finale par zone

- **31 octobre** : fin des phases de groupes et calendrier des finales régionales
- **31 décembre** : fin des étapes de qualification des zones sans finale régionale
- **20 janvier 2013** : fin des finales régionales
- **1^e trimestre 2013 : Finale Nationale** regroupant les clubs qualifiés.

La compétition est une compétition « live » et aucune qualification en ligne, même gratuite, ne sera prise en compte (sauf modification prévue à l'article 6 du présent règlement).

ARTICLE 3 : LA PHASE QUALIFICATIVE

ARTICLE 3.1 : ORGANISATION DES QUALIFICATIONS REGIONALES

Les qualifications des clubs pour la finale se déroulent au sein des zones de « Découpage CNEC » définies par le CdC et regroupant au moins 6 clubs adhérents.

Au sein des zones les clubs se regroupent afin d'organiser leur compétition régionale qualificative. Cette compétition sera organisée différemment selon le nombre de clubs adhérents dans la zone.

S'il y a entre 6 & 11 clubs adhérents dans la Zone, ces clubs disputeront un minimum de 5 étapes tous ensemble avec des SnG à une seule table (il est en effet préférable de faire des tables de 11 joueurs que diviser une zone de 11 en 2 groupes qui n'auront pas forcément suffisamment de clubs sur la durée de la saison). Le titre régional et le ou les places qualificatives pour la Finale Nationale seront attribués à l'issue de ces étapes. Le nombre d'étapes de la zone et les clubs qui les reçoivent devront être connus au 30 Avril 2012. Les étapes devront être terminées avant le 31 décembre 2012.

S'il y a plus de 11 clubs adhérents dans la Zone, des groupes devront être créés par concertation au sein de la zone. Cela peut se faire de façon géographique ou en tirage au sort avec ou sans têtes de série. Chaque groupe doit alors être constitué de 6 à 10 clubs adhérents.

La taille des groupes devra être harmonisée : il ne peut y avoir plus d'un club de différence entre le nombre de club de chaque groupe.

Un minimum de 4 étapes sera disputé au sein de chaque groupe afin de déterminer les clubs qualifiés pour la finale régionale. Il est conseillé de réaliser le même nombre d'étapes au sein des groupes d'une même zone.

Les modalités spécifiques à la finale régionale sont évoquées dans l'article 3.3. Le barème du nombre de clubs participants à la finale et des points bonus attribués est donné en Annexe 5.

Le nombre d'étapes de chaque groupe, ainsi que les clubs qui les reçoivent, devra être connu dans chaque zone au 30 Avril 2012. Lorsqu'un club se porte volontaire pour organiser une étape de fin de saison (à partir de septembre 2012), il fixe une date de principe (dans le cas où il ne peut pas réserver de salle avant le 30 avril) et devra confirmer sa date dès que possible et au plus tard 6 semaines à l'avance.

Les lieux et dates des étapes de la finale régionale devront être connus au 31 octobre 2012 et cette dernière devra être terminée au plus tard le 20 janvier 2013.

En cas de défaut du club organisateur d'une étape, celle-ci devra être reprogrammée et un autre club devra être désigné pour la recevoir. Le défaut d'organisation d'une étape programmée pourra entraîner une sanction, tout comme l'absence d'un club lors d'une étape. Si le nombre d'étapes minimum n'est pas organisé, c'est la zone dans son ensemble qui pourra être pénalisée. Les sanctions sont indiquées dans l'Annexe 3.

ARTICLE 3.2 : ORGANISATION D'UNE ETAPE D'INTERCLUBS

L'organisation des étapes interclubs est du seul ressort des clubs participants. Le CdC n'est en aucun cas responsable des tournois et championnats organisés par les clubs.

LOGICIEL DE GESTION CNEC

Le logiciel « CNEC » devra être utilisé pour la gestion de l'étape, sauf dérogation accordée par la commission compétition pour des raisons techniques.

PARTENARIAT / SPONSORING

Le club qui accueille l'étape a le droit de donner un espace de visibilité à son sponsor. De même, les clubs participants peuvent afficher le leur sur leurs vêtements. Cependant aucun sponsor autre que celui ou ceux dûment autorisés par le CdC ne peut offrir des lots qui demandent une contrepartie. L'offre de tickets d'entrée à des tournois en ligne est à ce titre interdite puisque nécessitant pour son vainqueur l'obligation de disposer d'un compte sur la salle de jeu du sponsor. Aucun sponsor ne peut utiliser une étape du CNEC pour faire du recrutement de clubs ou de joueurs.

PLANNING D'UNE ETAPE

- **En cas de souci, et au moins six semaines avant l'étape**, le responsable CNEC du club ouvre un sujet sur le forum du CdC indiquant le retrait de son club de l'organisation de l'étape. Le retrait de l'organisation d'une étape est passible de sanction, le retrait tardif est un élément aggravant.
- **Au moins deux semaines avant l'étape**, le responsable CNEC du club ouvre un sujet sur le forum du CdC avec les indications de base pour l'étape : horaires, adresse et possibilité de restauration.
- **Au moins une semaine avant l'étape**, chaque responsable CNEC des clubs du groupe poste sur le sujet pour confirmer la participation de son club à l'étape.
- **Au moins une semaine avant l'étape**, le membre de la commission compétition chargé du suivi de la zone fait parvenir au responsable CNEC du club accueillant l'étape les éléments nécessaires.
- **Avant minuit l'avant-veille de l'étape**, tous les clubs participants postent la liste des participants de leur club. Ils envoient la liste détaillée (avec le nom, le prénom et l'éventuel pseudo de chaque participant) au responsable CNEC du club accueillant l'étape afin que celui prépare le logiciel de gestion.
- **Avant minuit l'avant-veille de l'étape**, le responsable CNEC du club qui accueille l'étape fournit à la commission compétition le nom et les coordonnées (mail & téléphone) du directeur de tournoi (TD) pour l'étape.
- **Le jour de l'étape**, le TD est chargé de faire appliquer le présent règlement et les règles de tournoi de No Limit Hold'em sans croupier. Il est en outre chargé de veiller à ce que l'étape soit gérée à l'aide du logiciel de gestion fourni par le CdC. Le présent règlement et les règles de tournoi de No Limit Hold'em sans croupier doivent être tenues à disposition des clubs souhaitant les consulter. Idéalement, elles seront affichées dans la salle où se déroule l'étape.
- **Le soir de l'étape ou le lendemain**, le responsable CNEC du club qui accueille l'étape doit envoyer à la commission compétition le document à remplir et le fichier de résultats, tel qu'il est exporté par le logiciel de gestion.

L'ensemble des éléments mis à disposition des clubs accueillant des étapes du CNEC sont également à la disposition de tous les clubs dans la zone de téléchargement du forum privé du CdC.

DEROULEMENT D'UNE ETAPE

Une étape d'interclubs se déroule sous la forme de 2 manches, chacune composée de 8 SnG à une seule table. Pour chacun des SnG, un joueur de chaque club participant est inscrit.

L'aire de jeu est strictement interdite aux spectateurs. Un joueur en jeu ne peut circuler dans la zone de jeu que pour accéder à sa place ou sortir. Lorsqu'un joueur est éliminé, il doit sortir définitivement de l'aire de jeu pour la manche en cours. Seul le capitaine peut circuler librement dans l'aire de jeu.

Le placement de l'ensemble des joueurs sur les SnG pour chacune des deux manches de l'étape est déterminé avec l'aide du logiciel « CNEC ».

STRUCTURE DE L'ETAPE

La structure de l'étape doit être déterminée parmi les structures proposées en Annexe 2 en fonction des valeurs des jetons mis à disposition par le club qui reçoit. Elle ne peut pas être choisie en dehors des structures proposées.

CONSTITUTION D'UNE EQUIPE

Chaque club participant constitue une équipe de 9 joueurs maximum (8 joueurs et un remplaçant). La présence d'un remplaçant n'est pas obligatoire. Le remplacement ne peut s'effectuer qu'entre les 2 manches et en aucun cas au cours d'un SnG.

La composition d'une équipe n'est pas fixée pour la durée de la phase qualificative et peut être modifiée d'une étape à une autre. Néanmoins, un joueur ayant participé à un interclubs pour un club ne peut pas faire partie de l'équipe d'un autre club lors d'une autre étape et ce même s'il est adhérent de l'autre club.

Chaque club doit annoncer son équipe au plus tard l'avant-veille de l'étape. Pour chaque joueur de l'équipe, le club doit indiquer son nom, son prénom et le cas échéant son pseudo s'il en utilise un. Si un joueur ne désire pas que ses nom et prénom soient diffusés sur le forum, le club n'indique que le pseudo mais renseigne le club accueillant et la Commission des nom & prénom du joueur.

Des remplacements 'de dernière minute' sont tolérés.

ROLE DU CAPITAINE D'EQUIPE

Il est le représentant officiel du club et fait partie des 9 joueurs de l'équipe (il peut être le remplaçant). A ce titre, il est seul compétent à établir la composition de son équipe et est garant du comportement de ses joueurs dans les règles de respect et de fair-play. Il est le seul de son équipe à être habilité à circuler librement entre les tables sous réserve qu'il ne soit pas en jeu (s'il est remplaçant ou éliminé de son SnG ou s'il choisit librement de quitter sa table (Sit-out)). Il peut alors communiquer avec ses joueurs sous réserve que ceux-ci ne soient ni engagés dans un coup ni même assis à leur place. Il ne peut en aucun cas aider un joueur de son équipe dans la décision d'un coup en jeu. Si un capitaine parle à un joueur encore en jeu, il devra être sanctionné et le jeu du joueur sera brûlé.

RETARD ET ABSENCE

Un joueur a le droit d'être en retard au lancement d'un SnG. Il sera alors défini comme Sit-out, son stack sera en jeu et ses blinds seront prélevées. S'il ne s'est pas présenté avant le début du 3^e round, il sera défini comme absent et son stack sera définitivement ôté.

Si une équipe est composée de moins de 5 joueurs, elle sera considérée comme absente. Si un club envoie une composition d'équipe avec moins de 5 joueurs, elle devra être prévenue qu'elle ne peut se présenter ainsi.

Sur place :

- Si un club présente moins de 5 joueurs à l'heure prévue de début du 1^e round de la 1^e manche, les joueurs présents ne jouent pas et sont en « sit out », leurs blinds sont prélevées normalement. Ils n'entrent en jeu qu'à partir du moment où au moins 5 joueurs du club sont présents.
- S'il y a toujours moins de 5 joueurs du club au début du 3^e round de la 1^e manche, les joueurs présents sont définitivement exclus de l'étape et le club est alors indiqué comme absent de l'étape.
- Si un club a participé à la 1^e manche et présente moins de 5 joueurs lors de la 2^e manche, la même procédure est appliquée. Si le club est déclaré absent pour la 2^e manche, ses points du matin sont conservés mais le club sera sanctionné comme s'il avait été absent de l'étape (voir l'annexe 3 sur les sanctions).

ROLE DU DIRECTEUR DE TOURNOI (TD)

Le club organisateur de l'étape a l'obligation de proposer un TD qui ne sera pas joueur de l'étape. Les coordonnées du TD (nom, prénom, téléphone et adresse électronique) devront être communiquées au responsable de zone au plus tard l'avant-veille de l'étape.

Le TD a la responsabilité du bon déroulement du jeu. Si un club rencontre un problème au cours d'une étape, il doit en avertir le TD pour qu'il essaie de le résoudre. Le TD est le seul habilité à prendre une décision de règle du jeu ou de sanction à l'égard d'un joueur/capitaine d'une équipe. Il pourra essayer de joindre son correspondant de la commission compétition (ou un autre membre de cette commission selon disponibilité) pour avis.

Le barème des pénalités appliqué est donné en Annexe 3. Si un club n'est pas d'accord avec une décision/sanction émise par le TD, il pourra alors porter une réclamation argumentée à la commission compétition du CdC.

Toute sanction devra obligatoirement être rapportée et expliquée sur le document fourni au responsable CNEC du club accueillant.

DECOMPTE DES POINTS

Le logiciel « CNEC » calculera l'attribution des points à partir des résultats de chaque joueur dans chaque SnG. Il devra donc être utilisé pour la gestion de l'étape, sauf dérogation accordée par la commission compétition pour des raisons techniques.

Lors de chaque SnG, chaque joueur remporte un nombre de points (définis en Annexe 1) en fonction de son classement. Les points de l'ensemble des joueurs d'un club sont additionnés à l'issue de chacune des deux manches afin d'établir un classement des clubs.

Le barème utilisé pour chaque SnG dépend du nombre de joueurs ayant réellement joué le SnG : les joueurs annoncés absents et les joueurs retirés du jeu car non arrivés au début du 3^e round d'une manche ne sont donc pas comptabilisés.

Le classement de l'étape est établi après addition des points marqués par chaque club dans chacune des deux manches de l'étape.

A l'issue de chaque étape, chaque équipe marque un nombre de points (défini en Annexe 1) en fonction de sa position au classement de l'étape. Le barème retenu pour attribuer ces points est celui du nombre total de clubs présents lors de l'étape.

En cas d'égalité lors de l'addition des points pour le classement d'une étape, les critères de départage des équipes seront les suivants : sera classé devant l'équipe ayant remporté le plus de victoires, puis de 2^e places, 3^e places, etc... Si des équipes sont toujours à égalité sur l'ensemble de ces critères, les équipes marqueront alors le même nombre de points. Ce nombre de points sera la moyenne des points marqués par les différentes places disputées (par exemple, si le 2^e doit marquer 12 points et le 3^e doit marquer 9 points, les deux clubs ex-aequo à la 2^e place marqueront chacun 10,5 points (et le club suivant sera bien classé 4^e et marquera 6 pts).

L'addition des points de toutes les étapes interclubs disputées par zone permet d'établir le classement général de la phase qualificative (et non pas par le point average qui est l'addition de tous les points sur tous les SnG de toutes les manches de toutes les étapes). Toutefois, en cas d'égalité à la fin du championnat, les équipes seront départagées au point average, puis, si cela ne suffit pas, en comparant les meilleures positions aux étapes.

Le classement de l'étape doit être communiqué à la commission compétition par le responsable CNEC du club accueillant l'étape et publié dans le sujet de l'étape sur le forum privé du CdC.

ARTICLE 3.3 : FINALE REGIONALE

Dans les zones regroupant plus de 11 clubs, une finale régionale se déroulera en 2 étapes de 2 manches. Le déroulement des étapes de la finale régionale est identique aux étapes qualificatives et la structure est adaptée au nombre de clubs présents en finale.

Le calcul du classement général diffère puisqu'il s'agira du cumul des points de tous les SnG de chacune des 4 manches. A ce classement, il faudra ajouter aux clubs des points bonus en fonction de leur résultat lors de la phase qualificative dans les différents groupes. Le barème du nombre de clubs participants à la finale et du nombre de points bonus attribués est donné en Annexe 5. Les éventuels ex-aequos seront séparés en fonction du nombre de victoires, puis de 2^e places, ...

Les 2 étapes de la finale régionale seront de préférence organisées par 2 clubs appartenant à des groupes différents.

Rappel : la phase de poule doit être finie le 31 octobre 2012 et l'organisation des 2 étapes de la finale régionale doit être prévue à cette date : détermination des dates et des clubs recevant ces étapes.

ARTICLE 4 : LA PHASE FINALE

ARTICLE 4.1 : ORGANISATION DE LA FINALE

Le CdC est seul responsable de l'organisation de la finale. Il pourra soit l'organiser lui-même, soit confier son organisation à un tiers qui sera obligatoirement une personne morale (association, société...) déclarée aux autorités administratives. Les frais de déplacement des joueurs à la finale ainsi que ceux de repas et éventuellement de couchage restent à la charge du joueur qualifié. Le CdC fera son possible, comme les années précédentes, pour trouver des partenaires qui pourront participer pour tout ou partie à ces frais.

Les modalités de cette finale (date et lieu, structure, prix éventuellement en jeu...) seront définies début 2013.

ARTICLE 4.2 : CLUBS QUALIFIES

Le nombre de places pour la finale, ainsi que le nombre de places par zone sera communiqué aux clubs au soir du 30 Juin 2012.

Dans chaque zone, le club en tête du classement à l'issue de la phase qualificative est automatiquement qualifié pour la finale.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DU CLUB

Tout club inscrit au CNEC 2013 doit annoncer clairement sa participation à la compétition en affichant le logo du CdC sur la page d'accueil de son site internet sous la forme d'un lien cliquable pointé sur le site du CdC <http://leclubdesclubs.org>. A défaut de site internet, le logo sera affiché sur la page d'accueil du forum du Club participant.

ARTICLE 6 : MODIFICATION OU ANNULATION

Le CdC peut en cas de force majeure décider de la modification ou de l'annulation de l'événement. Si une telle décision devait être prise, elle devra être justifiée et expliquée aux clubs dûment inscrits.

Aucun recours ne sera possible ni contre le CdC ni contre ses éventuels partenaires.

ARTICLE 7 : CAS NON PREVUS

Tout cas non prévu dans les articles précédents sera étudié par la commission Compétitions et validé par les instances du CdC.

ANNEXE 2 : STRUCTURE D'ETAPE

Trois structures identiques en fonction des jetons possédés par le club (25/50, 5/10 ou 1/2).

La durée moyenne de jeu d'un Sit & Go sera approximativement de 4h30.

Le nombre de jetons de départ change en fonction du nombre de clubs présents. Attention cependant à garder la même structure pour toutes les étapes de l'année.

Jetons de départ :

- Pour 7-11 clubs : 10.000 jetons / 2.000 / 400
- Pour 4-6 clubs : 15.000 jetons / 3.000 / 600

| SB | BB | Ante | Temps |
|------|------|------|-------|
| 25 | 50 | | 20 |
| 50 | 100 | | 20 |
| 75 | 150 | | 20 |
| 100 | 200 | | 20 |
| 150 | 300 | | 20 |
| 200 | 400 | 25 | 20 |
| 300 | 600 | 50 | 20 |
| 400 | 800 | 75 | 20 |
| 600 | 1200 | 100 | 20 |
| 800 | 1600 | 150 | 20 |
| 1000 | 2000 | 200 | 20 |
| 1200 | 2400 | 250 | 15 |
| 1500 | 3000 | 300 | 15 |
| 2000 | 4000 | 400 | 15 |
| 2500 | 5000 | 500 | 10 |
| 3000 | 6000 | 600 | 10 |

| SB | BB | Ante | Temps |
|-----|------|------|-------|
| 5 | 10 | | 20 |
| 10 | 20 | | 20 |
| 15 | 30 | | 20 |
| 20 | 40 | | 20 |
| 30 | 60 | | 20 |
| 40 | 80 | 5 | 20 |
| 60 | 120 | 10 | 20 |
| 80 | 160 | 15 | 20 |
| 120 | 240 | 20 | 20 |
| 160 | 320 | 30 | 20 |
| 200 | 400 | 40 | 20 |
| 250 | 500 | 50 | 15 |
| 300 | 600 | 60 | 15 |
| 400 | 800 | 80 | 15 |
| 500 | 1000 | 100 | 10 |
| 600 | 1200 | 120 | 10 |

| SB | BB | Ante | Temps |
|-----|-----|------|-------|
| 1 | 2 | | 20 |
| 2 | 4 | | 20 |
| 3 | 6 | | 20 |
| 4 | 8 | | 20 |
| 6 | 12 | | 20 |
| 8 | 16 | 1 | 20 |
| 12 | 24 | 2 | 20 |
| 16 | 32 | 3 | 20 |
| 24 | 48 | 4 | 20 |
| 32 | 64 | 6 | 20 |
| 40 | 80 | 8 | 20 |
| 50 | 100 | 10 | 15 |
| 60 | 120 | 12 | 15 |
| 80 | 160 | 16 | 15 |
| 100 | 200 | 20 | 10 |
| 120 | 240 | 24 | 10 |

FICHIERS TOURNAMENT DIRECTOR

Le Club des Clubs met à votre disposition les templates du logiciel Tournament Director de ces structures.

| | Version 1 | Version 2 |
|-------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Structure 1 / 2 | c nec 1 2 v1 | c nec 1 2 v2 |
| Structure 5 / 10 | c nec 5 10 v1 | c nec 5 10 v2 |
| Structure 25 / 50 | c nec 25 50 v1 | c nec 25 50 v2 |

ANNEXE 3 : BAREME DES PENALITES & SANCTIONS

ANNEXE 3.1 : PENALITES EN COURS D'ETAPE

Tout joueur/capitaine qui ne suit pas le règlement verra son équipe sanctionnée par les pénalités suivantes par le directeur de tournoi :

1. Avertissement à tous les joueurs de l'équipe.
2. L'équipe est sanctionnée de 3 points.
3. L'équipe est sanctionnée de 5 points supplémentaires + impossibilité au capitaine de participer à l'étape suivante.
4. Disqualification de l'équipe pour tout le championnat.

Les sanctions sont cumulées pour l'équipe. Ainsi si un joueur A enfreint le règlement et écope de la sanction 1 pour son équipe (avertissement), un joueur B qui enfreindra le règlement fera écoper la sanction 2 à son équipe.

Il est de la responsabilité du capitaine de gérer son équipe et de s'assurer qu'elle respecte le règlement.

Un club pourra toujours faire appel de sanctions prononcées à son encontre dans le cadre d'une étape. La Commission Compétition devra alors être saisie et elle interrogera les différentes parties (Directeur de Tournoi, équipe sanctionnée et autres équipes participantes) pour confirmer ou non la sanction prise par le TD.

ANNEXE 3.2 : SANCTIONS EN CAS D'ABSENCE D'UNE EQUIPE

- Si un club est absent lors d'une étape en cours de saison, il perdra une place sur son quota de places pour le Championnat National Individuel des Clubs (CNIC) et ce même s'il ne devait avoir qu'une seule place.
- Si un club est absent lors de plus d'une étape en cours de saison ou s'il est absent lors de la dernière étape de la saison (en phase de poule comme en finale régionale), il perdra une place sur son quota de places pour le Championnat National Individuel des Clubs (CNIC) et ce même s'il ne devait avoir qu'une seule place. De plus, il n'aura pas le droit de s'inscrire au Championnat National par Equipe des Clubs (CNEC) de la saison suivante.

Un club pourra toujours demander à faire valoir des raisons en cas d'absence lors d'une étape. La Commission Compétition devra alors être saisie et confirmera ou non la sanction en fonction des éléments qui lui seront proposés.

NB : si une étape a été normalement décidée dans les temps par l'ensemble des clubs participants, l'absence pour cause de participation à une autre compétition ne sera pas une excuse recevable.

ANNEXE 3.3 : SANCTIONS EN CAS DE DEFAULT D'ORGANISATION

Si un club a prévu d'organiser une étape et change d'avis après la clôture du calendrier, il pourra être sanctionné comme suit : interdiction d'organiser une étape pour la saison en cours et la saison suivante.

Un club pourra toujours demander à faire valoir des raisons en cas de défaut d'organisation d'une étape. La Commission Compétition devra alors être saisie et confirmera ou non la sanction en fonction des éléments qui lui seront proposés.

ANNEXE 3.4 : SANCTION POUR ABSENCE D'ETAPES

Si une zone n'organise pas le nombre d'étapes prévu par le règlement ou le nombre d'étapes indiqué à la date de mise en place du calendrier, elle sera sanctionnée par le retrait d'une place qualificative pour la finale nationale (et ce même si elle ne disposait que d'une seule place).

La zone pourra toujours demander à faire valoir des raisons pour cette absence d'étapes. La Commission Compétition devra alors être saisie et confirmera ou non la sanction en fonction des éléments qui lui seront proposés.

ANNEXE 4 : BAREME DES PLACES ET DES POINTS BONUS POUR LA FINALE REGIONALE

POUR 2 GROUPES DE 5 A 7 CLUBS : 3 PLACES POUR UNE FINALE REGIONALE A 6 CLUBS.

Barème de points bonus attribués selon le classement final de chaque groupe

1. 12 pts
2. 6 pts
3. 0 pt

POUR 2 GROUPES DE 8 A 10 CLUBS : 4 PLACES POUR UNE FINALE REGIONALE A 8 CLUBS.

Barème de points bonus attribués selon le classement final de chaque groupe

1. 18 pts
2. 12 pts
3. 6 pts
4. 0 pt

Cas particulier : pour 2 groupes dont l'un est composé de 7 équipes et l'autre de 8, alors le groupe de 8 fonctionnera comme celui de 7 (3 clubs qualifiés et barème 12, 6 et 0 pts bonus).

POUR 3 GROUPES : CHAQUE GROUPE ACCORDE 3 PLACES POUR UNE FINALE REGIONALE A 9 CLUBS.

Barème de points bonus attribués selon le classement final de chaque groupe

1. 12 pts
2. 6 pts
3. 0 pt

POUR 4 A 5 GROUPES : CHAQUE GROUPE QUALIFIE 2 CLUBS POUR UNE FINALE REGIONALE A 8 OU 10 CLUBS.

Barème de points bonus attribués selon le classement final de chaque groupe

1. 6 pts
2. 0 pt

ANNEXE 5 : ZONES "DECOUPAGES CNEC 2012"

La carte indiquant les zones de compétitions sera mise à jour à l'issue des inscriptions, c'est-à-dire, à partir du 29 Février 2012. La principale modification attendue par rapport au découpage de l'année précédente est la division de la Zone « Est en une région « Bourgogne » et une région « Franche-Comté ».